



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 096 /2013

Objet : Conseil communal du 28-03-2013 – interpellation de Monsieur Pollet, Conseiller communal, concernant la piscine « Nereus » à Ganshoren.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Pollet, Conseiller communal, concernant la piscine « Nereus » à Ganshoren.

Concernant l'approche de la commune de Berchem-Sainte-Agathe au sujet de la piscine Nereus, le Collège des Bourgmestre et Echevins avait demandé dès le départ des renseignements complémentaires relatif au plan de gestion financier et a demandé d'effectuer une étude de marketing sur le projet. Sur ces deux demandes, la commune n'a jusqu'à présent reçu aucune réponse.

Le Collège est également d'avis qu'une institution publique ne doit pas de facto être déficitaire, tel que prôné par les autorités de Ganshoren.

Une réunion, à laquelle l'Echevin des Sports et le Receveur communal ont participé, a eu lieu le 27 mars dernier et aucun avancement n'est constaté. Jette et Koekelberg semblent même de plus en plus réticents à continuer dans ce projet.

Concernant les propositions émanant des autorités Ganshorenoise, il semblerait que le nouveau Collège soit prêt à remettre en question certaines contraintes du dossier.

Concernant les moyens que compte engager la commune de Berchem-Sainte-Agathe, d'une manière générale, le Collège pense que ce genre d'infrastructures devrait plutôt être reprise et gérée par la Région.

Une première estimation du cout annuel de la participation au déficit du budget de la piscine fait état d'une intervention de €125.000,00 par an pour notre commune, avantages sociaux compris.

Concernant la suite réservée à ce dossier, d'autres réunions entre les communes concernées sont planifiées pour tenter de trouver des solutions

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE